



THESORUS®

FONGICIDE contre les maladies des céréales*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- N,N-Diméthyldecane-1-amide

Classification RAC : 3-5

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2100056

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : prothioconazole
Teneur : 160g/l, soit 16.3% (m/m)
Famille chimique : triazolothione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Substance active : spiroxamine
Teneur : 300g/l, soit 30.6% (m/m)
Famille chimique : amines, amides (spirocétalamines)
Mode d'action : Agit par inhibition de la biosynthèse des stérols au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

Description

THESORUS est un fongicide composé de deux matières actives issues de la recherche Bayer : prothioconazole et spiroxamine.
- **prothioconazole** : de la famille des triazolinthions (proche des triazoles); inhibe la synthèse de l'ergostérol. Il est doté de propriétés systémiques.
- **spiroxamine** : de la famille des spirocétalamines. Dotée de propriétés systémiques particulières, elle se répartit uniformément dans la feuille et inhibe la biosynthèse des stérols en quatre sites distincts. Elle agit sur un grand nombre de champignons responsables des maladies des céréales. **THESORUS se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa rémanence d'action sur de nombreuses maladies des céréales.**

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement THESORUS, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- pour des raisons d'assurance qualité, stocker le produit au sec et ne pas exposer à des températures inférieures à -10°C et supérieures à 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une

parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PRÉPARANT LE PRODUIT				PROTECTION DE L'UTILISATEUR EN TRAVAIL
	PROFANE (EPI DE BASE)	PROFANE (EPI DE BASE) + PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE	PROFANE (EPI DE BASE) + PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE	PROFANE (EPI DE BASE) + PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE	
GAZES EN VERTÈBRE EN 100% POLYESTER (normes EN ISO 27153 ou EN ISO 27154) ou à usage unique (NF EN ISO 27153 ou EN ISO 27154)	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé**
EPI VESTIMENTAIRE (normes EN ISO 27153)	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé**
SPRATTELS (normes EN ISO 27153)	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé**
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL (normes EN ISO 27153)	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé**
PROTECTION RESPIRATOIRE (normes EN ISO 27153)	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé**

** Ces dispositions sur le matériel doivent être prises avant la mise en oeuvre de la bouillie. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être stockés dans un sac à l'extérieur de la cabine.

*** Ces dispositions doivent être prises avant la mise en oeuvre de la bouillie.

Reportez les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques



THESORUS®

agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- Utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHÉZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Classes de danger

Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (...) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (...).
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
 Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.
 P501 - Eliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales à paille.
 SPA1 - Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge à la substance prothioconazole, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par culture sur blé et orge. Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des maladies des céréales à paille.
Délai de rentrée
 48 heures après traitement.
Substance classée sensibilisante
 Contient de la spiroxamine. Peut déclencher une réaction allergique.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
 SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



THESORUS®

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Fusarioses sur épis, Septorioses, Oïdiums, Helminthosporiose, Piétin-verse	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69	42	1a, 6a
Triticale	Fusarioses sur épis, Oïdiums, Septorioses, Piétin-verse, Rouilles	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69	42	1a, 6a
Epeautre	Fusarioses sur épis, Septorioses, Oïdiums, Helminthosporiose, Piétin-verse	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69	42	1a, 6a
Orge	Helminthosporiose (D. teres), Rhynchosporiose, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium), Oïdiums, Ramulariose, Rouilles	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61	42	1a, 6a
Seigle	Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium), Rhynchosporiose, Rouilles	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69	42	1a
Avoine	Rouille couronnée, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium), Septorioses, Piétin-verse	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61	42	1a

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Porte graine - Graminées fourragères et à gazons	Maladie des taches foliaires, Oïdiums	1.2511/ha		NC	
Graminées porte-graine	Maladies diverses	1.2511/ha		NC	

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales à paille.

6. Divers

6a. Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge à la substance prothioconazole, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par culture sur blé et orge. Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des maladies des céréales à paille.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional) THESORUS s'emploie : - sur blé, seigle et triticale : entre les stades 1 à 2 noeuds et la floraison (BBCH 30-69)- sur orge et avoine : entre les stades 1 noeud et apparition des barbes (BBCH 30-61).



THESORUS®

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

5 - Agit par inhibition de la biosynthèse des stérols au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

Application (matériel, pression)

Utiliser THESORUS avec des volumes d'eau allant de 100 à 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. Un réglage approprié de la rampe associé au choix de buses adaptées permettent d'obtenir une pulvérisation assurant une répartition uniforme du produit sur la culture.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables **
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée,

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Thésorus® 160 g/l prothioconazole 300 g/l spiroxamine 1 AMM n°2100056 1 Détenteur d'homologation : Bayer SAS 1 1 © Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 1 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 1 Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 1 Irritation des voies respiratoires 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 1 Très persistant et très mobile.



1 1 1 Danger 1 1 1 H302 - Nocif en cas d'ingestion. 1 H332 - Nocif par inhalation. 1 H315 - Provoque une irritation cutanée. 1 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. 1 H335 - Peut irriter les voies respiratoires. 1 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (...) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (...). 1 H361d - Susceptible de nuire au fœtus. 1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. 1 EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Avril 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)